

DAECH : la monnaie comme arme

par Jérôme JAMBU¹

En novembre 2014, le groupe DAECH ou ISIS, soi-disant État islamique, annonçait la création d'une monnaie propre. Des images de pièces ont été diffusées dès l'été 2015 et quelques exemplaires d'un monnayage ressemblant circulent depuis cet automne. Loin d'être un objet anodin, ces espèces participent pleinement au programme propagandiste de l'organisation terroriste. Plus qu'à l'utilité économique de la monnaie, c'est incontestablement à son aspect politique qu'elle fait appel.

La création d'une monnaie précieuse prétendument libératrice et respectant la tradition

Au mois de novembre 2014, DAECH annonçait la prochaine mise en circulation de sa propre monnaie sous forme de pièces. Le « Conseil financier », sorte de ministère des finances du soi-disant califat, aurait pris les dispositions nécessaires pour y parvenir. C'est ce que révèle le communiqué relatif à ce projet, publié par le « Bureau des affaires financières » et daté du 20 muharram 1436 de l'Hégire (13 novembre 2014) (doc. 1). Pour autant, bien qu'il soit fait allusion à une étape préparatoire aboutissant au projet définitif et à la délivrance de mandements pour en

1. Conservateur chargé des collections de monnaies étrangères, Département des Monnaies, médailles et antiques, Bibliothèque nationale de France ; Univ. Lille, CNRS, UMR 8529 - IRHiS.

Nous remercions Mme C. Bresc et MM. G. Gautier et F. Thierry pour leur aide et Mme C. d'Ercole et M. P. Baubeau pour leurs conseils.

réaliser la frappe, il n'est pas fait mention de l'identité des « spécialistes » consultés, ni du contenu des « consultations », pas plus que des modalités de fabrication et de distribution de ladite monnaie.

Ce communiqué, rédigé par un arabophone lettré et archaïsant, empreint de références religieuses et historiques², prend la forme d'une harangue politique et exhale un discours anti-impérialiste très explicite. Selon son contenu, ces « monnaies spécifiques à l'État islamique » auraient pour mérite d'être « extérieures à l'organisation financière tyrannique qui a été imposée aux musulmans » et permettraient leur « affranchissement de l'ordre économique mondial usuraire et satanique », c'est-à-dire du système monétaire international construit autour du dollar et piloté par des institutions comme le FMI et les grands groupes bancaires. C'est par ailleurs dans une posture de défense qu'il se positionne, avec une allusion au passé et à l'esprit colonialiste occidental quand il ajoute que ce système « fut à la fois la cause de leur [les musulmans] asservissement et de leur appauvrissement et (...) a abouti à la confiscation de leurs richesses en les concentrant dans les mains des juifs et des croisés (chrétiens). » La défense économique se mêle donc à la défense religieuse contre les envahisseurs infidèles ; ce n'est, selon l'organisation, que se faire justice, voire demander réparation. Mais battre monnaie, c'est aussi et surtout la prétention d'accéder un peu plus au rang d'État, la frappe monétaire étant pouvoir régalien par excellence, comme a pu le théoriser Jean Bodin au XVI^e siècle. Si cet argument ne figure pas dans le communiqué du 13 novembre, il n'empêche que l'objectif fut atteint, comme en attestent certains articles de la presse Internet³.

Selon le communiqué, cette émission monétaire serait fondée sur la valeur intrinsèque des espèces (« leur valeur propre ») – elles valent ce qu'elles contiennent de métal précieux – et le principe du bimétallisme (« dans les deux métaux »), or et argent. C'est revenir aux fondamentaux de la monnaie telle que définie par Aristote au IV^e siècle avant J.-C. et rompre avec sa fiduciaire généralisée au siècle dernier.

L'unité centrale du système monétaire créée par DAECH est un *dinar* d'or, apparu au milieu de l'année 2015, avec un cours unilatéralement porté à ± 140 \$. Le 29 août, une vidéo montrant la fabrication de pièces supposées être en or et leur présence entre les mains de combattants a été diffusée. L'information a été massivement relayée par les médias internationaux dès le 1^{er} septembre (cf. note 3).

2. Sur ce sujet, voir G. MARTINEZ-GROS, « Daech dans le texte », *L'Histoire*, n° 419, janvier 2016, p. 13-15.

3. Par exemple en France : L'Obs Monde, « Frapper sa propre monnaie : le pas de plus de Daech pour devenir un État », 1^{er} septembre 2015 ; Challenges, « Pourquoi l'État Islamique frappe sa propre monnaie en or, en argent et en cuivre », 1^{er} septembre 2015 ; etc.

Mais sa fabrication et mise en circulation datent très vraisemblablement du mois de juin, comme en atteste le tweet d'un activiste syrien montrant une pièce de 5 dinars prélevée à Raqqa (Syrie)⁴. Dans les zones occupées, l'information aurait été diffusée par voie d'affichage (doc. 2)⁵. Avec ce *dinar* ont été créées des pièces divisionnaires en argent, des *dirhams*, et, pour l'appoint, des monnaies de cuivre, des *fulûs* (pluriel de *fals* ou *fil*).

Les pièces de monnaie créées par DAECH sont en fait ressuscitées, ou ont la prétention de l'être. Elles puisent leur source dans les débuts de l'histoire du monde musulman puisque le premier dinar d'or a été frappé par le calife omeyyade Abd al-Malik (685-705) à la fin du VII^e siècle. Cela participait d'un processus d'arabisation et d'islamisation de son administration. Il lui apparaissait en effet qu'il n'était plus acceptable que les pièces d'or en circulation soient frappées par Byzance et représentent son empereur ; il en était de même des pièces d'argent, essentiellement sassanides. Jusqu'alors, les Arabes avaient certes battu monnaie, mais il s'agissait de types imités de ceux de leurs prédécesseurs et voisins, sans identité propre (doc. 3). La réforme de l'or fut donc décidée. Il est probable que celle de l'argent eut lieu en même temps, avec la création du dirham ; mais alors que l'on connaît quelques rares dinars datés de l'an 77 de l'Hégire (696) les premiers dirhams parvenus jusqu'à nous sont de 79 (698)⁶. Le pseudo-califat cherche donc la légitimité historique en reproduisant la politique monétaire des fondateurs du premier califat. On rappelle cependant que ces monnaies sont elles-mêmes héritées de monnaies étrangères et considérées comme impies : le dinar du denier romain, le dirham de la drachme grecque et le fulûs du follis byzantin. Par ailleurs, alors que les premières monnaies islamiques étaient purement épigraphiques et portaient toutes la *shahada* ou profession de foi (doc. 3), aucune des monnaies nouvellement créées ne portent une telle référence écrite à la religion, ce qui est pour le moins étrange.

Avant tout des tableaux de propagande djihadiste

Ces pièces de monnaie suivent un même modèle et constituent, avec leurs multiples, une série de sept dénominations. Sur celles-ci ne figurent aucune représentation

4. Tweet du 22 juin 2015 d'Abu Ibrahim Raqqawi (pseudonyme). France TV Info, « Daech met en circulation sa propre monnaie, le dinar », 23 juin 2015 ; Euronews, « Premières photos du dinar islamique, la monnaie de DAECH », 24 juin 2015 ; etc. La photographie de la pièce de 5 dinars réutilisée dans de nombreux médias est celle du tweet.

5. Les affiches constituant ces panneaux ont été traduites en plusieurs langues et largement diffusées par différents sites d'information sur Internet.

6. Voir notamment M. BROOME, *Islamic Coins*, London, 1985, p. 6-19.

d'êtres vivants, conformément aux lois de la charia, mais des symboles de l'islam, du nouveau califat et de l'universalité et des objectifs de son combat. Des inscriptions glorifiant le califat en arabe naskhi – cursif – figurent sur les revers. On peut lire, en haut, *ad-Dawlah al-Islāmiyah (État islamique)* et, en bas, *al-Khilafat ala Minhaj an-Nubuwwah (Un califat du chemin de la Prophétie)*. Au centre de chacun sont inscrits leur valeur en toutes lettres, leur poids en grammes (au-dessous) et leur titre en carats pour l'or (au-dessus). On note qu'il s'agit de mesures modernes et non de celles médiévales arabo-musulmanes. Tandis que les revers, illustrés de scènes inanimées, reçoivent la marque de valeur en chiffres et sont millésimés à l'exergue de l'an 1436 de l'Hégire (octobre 2014-octobre 2015).

La série compte deux pièces d'or, à savoir une de 1 dinar et une de 5 dinars (doc. 4). Le dinar d'or est annoncé au titre de 21 carats et au poids de 4,25 g ; son multiple de 5 dinars est annoncé au même titre et au poids de 21,25 g. La pièce de 1 dinar figure sept épis de blé qui symbolisent la grâce divine promise à qui choisit la voie de Dieu, en référence à un passage Coran : « Ceux qui dépensent leurs biens dans le chemin de Dieu sont semblables à un grain qui produit sept épis ; et chaque épi contient cent grains. [Ainsi] Dieu multiplie la récompense à qui Il veut.⁷ » La pièce de 5 dinars figure le monde, objectif de conquête, sous forme de planisphère centré sur l'est de la Méditerranée. On comprend comment les deux motifs se complètent aux yeux de leurs commanditaires, la réussite du combat induisant selon eux un nécessaire sacrifice que Dieu saura récompenser.

On compte ensuite trois pièces d'argent, de 1, 5 et 10 dirhams (doc. 4). Le dirham est annoncé peser 2 g et ses multiples à proportion. On aurait cependant attendu un dirham de 2,97 g si son historicité avait été respectée. La pièce de 1 dirham figure une lance et un bouclier qui renvoient au djihad guerrier. La pièce de 5 dirhams représente l'un des trois minarets de la Grande Mosquée des Omeyyades à Damas ; il s'agit précisément de celui dit « de Jésus », sur lequel devrait revenir le Messie. Sur celle de 10 dirhams est la mosquée Al-Aqsa de Jérusalem : bâtiment situé sur l'Esplanade des mosquées et faisant partie intégrante du troisième lieu saint de l'islam, c'est la plus grande mosquée de Jérusalem. Elle fut bâtie, selon la tradition juive, à l'emplacement du temple de Salomon ; selon la tradition musulmane, c'est de ce lieu que Mohammed fit le voyage nocturne (*Isra*) monté sur le Bouraq. Là encore, ces trois pièces prennent tout leur sens ensemble : c'est par le combat armé que leurs commanditaires envisagent la chute du régime de Damas, leur ennemi principal, et la punition de ses alliés chrétiens, les « croisés », mécréants par

7. *Coran*, sourate 2, verset 261. Traduction francophone tirée de D. MASSON (trad.), *Le Coran*, Paris, 1967 et de S. H. BOUBAKEUR, *Le Coran*, Paris, 1995.

excellence puisqu'ils n'ont pas compris Jésus, puis celle de l'État d'Israël, par le prétexte de la libération de lieux saints. Ce programme de conquête, illustré par ce triptyque monétaire, est considéré comme un juste retour des choses puisque les richesses des musulmans auraient été confisquées par « les mains des juifs et des croisés. »

La série se complète par deux pièces de cuivre, de 10 et 20 fulûs, censées peser respectivement 10 et 20 g (doc. 4). La pièce de 10 fulûs représente un croissant de lune (*hila*), ou nouvelle lune, symbole né de l'Islam qui délimite le temps rituel du ramadan⁸. On rappelle que c'est cependant un emblème apparu à l'époque moderne⁹. La pièce de 20 fulûs présente trois palmiers, arbre le plus sacré de l'Islam, symbolisant dans le Coran la grandeur de la Création¹⁰ et choisi par le prophète lui-même comme emblème des musulmans. Ciel et Terre, mondes temporel et spirituel sur lesquels Dieu règne, forment ainsi ce dyptique.

Nous devons relever le degré de connaissances mises en œuvre pour la création de ces monnaies. Le tout est savamment réfléchi. Ses initiateurs maîtrisent certes l'iconographie et la symbolique de l'Islam mais également les canons de la numismatique. Ils ont saisi et exploité toutes les possibilités de mise en scène qu'offrent ces petits objets. Mais ils n'ont retenu des modèles du passé que ce qui leur permettrait d'avoir la plus grande audience, quitte à ce que ces espèces respectent davantage un format international connu que les monnaies originelles¹¹.

Une supercherie ?

Ces espèces soulèvent de nombreuses interrogations. Pour commencer celle du métal nécessaire à leur fabrication. En période de cours élevé des métaux précieux (1 165 \$ l'once le 12/10/15 et 1 080 \$ le 22/12/15 par exemple) et en raison des blocus formés par les coalitions, il est forcément difficile d'en acquérir, en tous cas suffisamment pour alimenter une aire d'échanges si vaste et peuplée. Le groupe a certes mis la main sur une grande quantité de lingots d'or déposés dans la Banque centrale irakienne de Mossoul, soit environ 200 kg ; mais il n'y aurait concrètement là que de quoi frapper environ 54 000 pièces de 1 dinar. Le pillage des trésors

8. *Coran*, sourate II, verset 185.

9. M. CHEBEL, Dictionnaire des symboles musulmans. Rites mystique et civilisation, Paris, 1995, p. 127-128.

10. *Coran*, sourate VI, verset 99.

11. Ainsi la *shabada* en arabe, qui n'est peut être lue et comprise par tous, est-elle abandonnée au profit d'images au pouvoir symbolique fort.

archéologiques pourrait par ailleurs faire craindre une réutilisation de métaux antiques afin de satisfaire la frappe ; mais l'organisation se livrant au trafic d'objets d'art précieux, on saisit mal l'intérêt financier qu'il y aurait à les fondre¹². La question de l'utilité réelle de ces pièces se pose aussi. En effet, la variation du cours des métaux (+ 10 % en octobre 2015, - 6 % en novembre 2015 par exemple) ne peut qu'entraîner une fluctuation des prix propre à désorganiser les échanges, à l'encontre de la stabilité dont le groupe a besoin pour s'installer et se maintenir. Cette monnaie, si elle est réellement produite, doit donc avoir du mal à circuler.

Aucune information n'a été communiquée par DAECH sur le lieu de frappe de ce numéraire. Des images de fonte, de découpe et de frappe des flans et de délivrances ont en revanche abondamment été diffusées (cf. vidéo du 29 août 2015). L'hypothèse d'une fabrication sécurisée hors zone de guerre a parfois été évoquée car il est peu probable, pour des raisons de sécurité évidentes, qu'un tel établissement ait été installé dans la capitale désignée, Raqqa, ou près du stock de métaux, Mossoul, bien que la portée symbolique en fut augmentée. Le 7 octobre 2015, les autorités turques ont annoncé avoir démantelé un atelier monétaire appartenant au groupe terroriste, sur leur territoire, à Gaziantep, ville industrielle de plus d'un million d'habitants proche de la frontière syrienne et de l'aire dominée par DAECH, passage obligé des candidats au djihad¹³. Six personnes ont été arrêtées et 56 coins de frappe saisis, ainsi qu'une douzaine de blocs de monnayage (doc. 5), dont on ne sait hélas rien de plus (poids, dimensions, matériaux, etc.) que les informations photographiques communiquées. Dès lors, on a sérieusement envisagé une production extérieure – en dehors des frontières du soi-disant califat – et externe – gérée par une autre structure et il n'est pas dit que le groupe ne dispose pas d'autres lieux de fabrication.

Les pièces elles-mêmes et ces maigres indices révèlent le recours certain à des spécialistes de la frappe monétaire. Seul un graveur chevronné, ayant déjà une solide expérience en la matière, a pu réaliser ces coins. En outre, la grande qualité de la gravure, et particulièrement des légendes, ne laisse aucun doute quant à une production « arabisante », c'est-à-dire à destination de la Péninsule, du matériel de

12. Alors que le dinar islamique vaudrait 140 \$, une pièce d'or grecque ou romaine trouvée en Syrie peut se négocier dix à cent fois plus cher.

13. <http://national.bgnnews.com/isil-mint-used-to-produce-coins-uncovered-in-turkeys-gaziantep-haberi/10070> ;

http://www.todayzaman.com/national_6-linked-to-isil-arrested-on-charges-of-minting-coins-in-gaziantep-province_400856.html ;

<http://www.dailysabah.com/investigations/2015/10/07/6-arrested-for-minting-coins-for-isis-press-moulds-seized-in-southeastern-turkey>.

frappe, d'autant que les similitudes avec le style de certaines monnaies d'États voisins est manifeste ; nous sommes notamment frappés par la ressemblance graphique avec les *halalas* – fraction du riyal – d'Arabie Saoudite. Pour autant, la fabrication peut tout à fait être encore plus éloignée de cet espace car certaines frappes de la région sont depuis longtemps délocalisées, en Europe de l'ouest notamment¹⁴.

Que sait-on à ce jour de l'existence de ces pièces de monnaie ? Des exemplaires se trouvent depuis peu en vente sur le marché numismatique, débitées notamment en « sets » – c'est là une pratique marketing tout à fait occidentale – sur de grands sites d'enchères, depuis Israël ou la Turquie, et chez des marchands d'Europe orientale et centrale. Mais la pièce de 5 dinars par exemple, pour laquelle des informations ont pu être vérifiées, pèse trop lourd avec 30,6 g et présente un diamètre trop grand (40 mm contre 29 attendus)¹⁵. Il est en fait attesté que celles vendues jusqu'à présent ne sont qu'en métal vil – de l'acier ? –, plaqué or ! L'exemplaire de la pièce de 10 fulûs que nous avons pu examiner présente des caractéristiques physiques tout aussi éloignées de ce qui était attendu¹⁶ : incontestablement frappée de manière assurée par des coins neufs conçus pour le Proche ou le Moyen Orient, de tranche lisse, avec un diamètre réduit de 19,8 mm, elle ne pèse que 2,94 g et non 10 – la mention « dix grammes », (*hasharab gharamanaan*) est pourtant inscrite sur le revers. Elle se rapproche ainsi de la pièce de 2 centimes d'euros (19 mm pour 3 g) présentant, neuve, le même aspect brillant et rosé. Elle est d'ailleurs magnétique comme celle-ci, c'est-à-dire qu'au lieu d'être totalement en cuivre, elle est constituée d'une âme ferreuse recouverte de cuivre.

Doit-on dès lors envisager deux frappes, l'une à usage interne en métal précieux et l'autre, trompeuse, destinée à être vendue à l'étranger pour rapporter des devises et faire la publicité de l'organisation terroriste ? C'est une première hypothèse. Nous n'envisageons pas en effet que les monnaies observées jusqu'à présent puissent être des faux ayant une autre origine, tant les types correspondent parfaitement à ceux annoncés et bien qu'un site Internet, se réclamant du groupe terroriste¹⁷, incrimine déjà l'existence de « faux chinois. »

14. L'Angleterre, la France et l'Allemagne frappent depuis des décennies de la monnaie à destination d'États souverains étrangers. Matériels et savoir-faire y sont donc disponibles.

15. Forum du site Internet ZENO.RU.

16. Exemplaire entrée par don dans les collections du Département des Monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de France sous la cote BnF, MMA, 2015.1170.

17. Le « set » de sept pièces y est achetable pour 950 \$, payables de « façon anonyme » en bitcoins et livrables par DHL !

Une seconde hypothèse, tout aussi probable, est que la frappe initialement prévue à grands renforts d'annonces n'ait finalement pas eu lieu – sauf quelques « essais » ou « épreuves » destinés à la propagande, comme l'exemplaire de Raqqa (cf. note 4) ? – et que seules ces monnaies « réduites » et « fourrées » soient produites. Des pièces vues et étudiées depuis l'été dernier, aucune n'est réellement en métal précieux. Celles que nous connaissons ne sont pas pour autant des faux asiatiques car leurs caractéristiques de fabrication s'opposent à une telle origine. Rappelons que toutes les informations dont nous disposons pour relayer l'existence de monnaies en métaux précieux proviennent de DAECH et sont donc à prendre avec le recul nécessaire. Il ne s'agit que de dessins (affiches et plaquettes), d'images de synthèses, de photographies ou de captures d'écrans (vidéos) où les pièces sont toujours floues, sans échelle et/ou présentées sous forme de montage (doc. 6). Pourtant, les médias s'en sont emparés comme s'il s'agissait d'une information fiable. Les reportages et articles que lui ont par exemple consacré les chaînes d'information françaises Francetvinfo (Geopolis) et France 24 en témoignent parmi d'autres¹⁸, alors qu'aucune information neutre ne vient pour l'instant confirmer qu'elles existent de bon aloi et circulent réellement.



DAECH a vu dans la monnaie, outil de souveraineté par excellence, la pierre nécessaire à la construction de son édifice étatique. Faire circuler le bruit que celle-ci serait déjà falsifiée, c'était la cimenter. Or il semble bien que le groupe soit le complice ou même l'initiateur de ses propres « copies », seules parvenues jusqu'à nous. Quoi qu'il en soit, et même si quelques exemplaires en métal précieux ont été, sont ou seront frappés, les pièces de monnaies créées et fabriquées par, pour le compte ou au nom de DAECH sont un objet de propagande¹⁹, destiné au moins partiellement, si ce n'est totalement, à l'exportation. Elles doivent en tout état de cause être considérées comme une source de financement de l'organisation et, par extension, du terrorisme international, au même titre que la vente d'Antiquités et de pétrole.

18. A lire et à voir sur les liens suivants : <http://geopolis.francetvinfo.fr/daech-met-en-circulation-sa-propre-monnaie-le-dinar-67023> et <https://www.youtube.com/watch?v=4FRuDGEpM9A> Voir également les articles de la note 3.

19. Courrier International, « La monnaie de l'État islamique, un outil de propagande médiatique », 3 septembre 2015.

Documents

Document 1 : Le communiqué du 13 novembre 2014 (1).



« Communiqué au sujet de la frappe de monnaies propres à l'État islamique.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux, louange à Dieu maître des deux mondes. Prière et salut envers notre Prophète Muhammad, sur sa famille et ses compagnons.

Sur la base de l'orientation donnée par le commandeur des croyants au sein de l'État islamique, le calife Ibrahim (2) – que Dieu le garde – au sujet de la frappe de monnaies spécifiques à l'État islamique, extérieures à l'organisation financière tyrannique qui a été imposée aux musulmans et qui fut à la fois la cause de leur asservissement et de leur appauvrissement et qui a abouti à la confiscation de leurs richesses en les concentrant entre les mains des juifs et des croisés ; le Conseil financier du califat a entrepris l'étude de ce sujet et a présenté un

projet complet – grâce à Dieu – pour la frappe des monnaies dans les deux métaux – l'or et l'argent – fondé sur leur valeur propre.

Ce projet a été discuté avec les spécialistes du sujet sous tous ses aspects. Les recommandations issues de ces discussions ont été portées à la connaissance de Conseil consultatif de l'État islamique qui les a faites siennes – louange à Dieu – et en a décidé de la réalisation après que les conditions nécessaires à ce sujet aient été réunies.

Avec la permission de Dieu, la frappe de monnaies dans les métaux sous différentes espèces ainsi qu'il est précisé dans l'annexe (3) au présent communiqué aura lieu. Les circulaires correspondantes émanant du Conseil financier organisant les opérations de frappe, la manière de produire ces monnaies, leur valeur ainsi que les modalités diverses de leur usage seront publiées.

Nous demandons donc à Dieu de faire en sorte que cette œuvre soit empreinte de pureté vis-à-vis de sa face généreuse et qu'il en fasse un motif d'élévation de la nation et de l'affranchissement de l'ordre économique mondial usuraire et satanique, comme une

nouvelle étape de renforcement des piliers du califat islamique sur des bases solides fondées sur la charia. Louange à Dieu le maître des deux mondes.

L'État islamique. Bureau des affaires financières. Le 20 muharram 1436. »

- (1) Traduction libre appartenant aux rédacteurs de l'article.
- (2) Ibrahim Awad Ibrahim Ali al-Badri, dit Abou Bakr al-Baghdadi, calife autoproclamé du soi-disant État islamique.
- (3) Sans doute les documents diffusés ensuite, présentant chacune des monnaies avec leurs caractéristiques (cf. document 2).

Document 2 : Affiche informant du nouveau monnayage à Mossoul (Iraq), été 2015.

Source : Reuters.



Diffusée par l'agence Reuters, cette photographie, dont on ne connaît ni l'auteur, ni les conditions de prise, et dont on doit relever le caractère géographique particulièrement neutre, est censée indiquer que la monnaie créée par DAECH circulerait à Mossoul.

Document 3 : les dinars du calife Abd al-Malik.

Sources : Metropolitan Museum et Sixbids.

Le premier dinar, frappé avant la réforme, copie le solidus byzantin et représente au droit le calife à la place du basileus. Le second, frappé à partir de la réforme, est totalement épigraphique ; la shahada, ou profession de foi, est désormais inscrite au droit.



Document 4 : Types monétaires créés par DAECH (dinars, dirhams, fulûs).

Source : ZENO.RU.



Document 5 : Saisie de matériel à Gazantiep (Turquie), octobre 2015.

Source : Daily Sabah.

L'arrestation des faux monnayeurs et la saisie opérée ont été soigneusement mises en scène par les autorités turques qui n'ont cependant pas communiqué sur l'identité des criminels et la nature précise du matériel (poids, dimensions, etc.).



Document 6 : Illustrations de la pièce de 5 dinars diffusées par DAECH.

Sources : Challenges.fr et France24.fr.

Ces images, produites par DAECH et reprises par les médias internationaux, sont censées démontrer l'existence de pièces en or massif. Il ne s'agit cependant que d'images de synthèse et de captures d'écran sans échelle.



Jérôme Jambu, « DAECH, la monnaie comme arme », *Carnet de l'Association française d'histoire économique*, 10 mars 2016. En ligne : <http://afhe.hypotheses.org/8669>